
PPMS« Attentat-Intrusion »

LYCEE A. DAUDET

NÎMES

3 Bd Victor Hugo

04 66 36 34 34

Ce.0300021k@ac-montpellier.fr

MAJ 30/09/2023

SOMMAIRE

Textes de référence.....	3
Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur	5
Répartition des missions des personnels : collèges-lycées	6
Recommandations générales selon les types de risques.....	8
- Attaque à l'intérieur de l'établissement	8
- Attaque à l'extérieur ou à proximité de l'établissement.....	9
- Alerte à la bombe ou découverte d'un objet suspect.....	9
Annuaire de crise	10
Mallette de première urgence	11
Fiche des effectifs des Élèves absents ou blessés.....	13
Fiche individuelle d'observation	14
Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs)	16
- Consignes générales.....	16
- Consignes en fonction de situations spécifiques	17
Prise en compte de la dimension éducative.....	22
Fiche signalétique de l'établissement.....	24

TEXTES DE REFERENCE

Fiche1

TEXTES GÉNÉRAUX

- Code de la sécurité intérieure - Livre VII : sécurité civile, acteurs de la sécurité civile <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000025506668&idSectionTA=LEGISCTA000025507266&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120618>
- Code de la sécurité intérieure - articles L. 741-2 et suivants ; articles R741-1 et suivants <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000025503132&idArticle=LEGIARTI000025506869>
- Code de la sécurité intérieure - articles R. 732-19 et suivants http://legifrance.prod.vdm.ext.dila.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=32C2C0672A515167ABD79D78A1ECA72D.tpdila10v_1?idArticle=LEGIARTI000029657030&cidTexte=LEGITEXT000025503132&categorieLien=id&dateTexte=20150227
- Code de la sécurité intérieure - arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006055764>

■ Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction publique

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791>

■ Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34453.pdf

TEXTES RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

■ Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services

de secours http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

■ Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services

de secours <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

■ Code de l'éducation - Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=A4BF277C8712D9586FB6CAA5C357A0B6.tpdjo15v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110222

■ B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000

Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/default.htm>

■ Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire
Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité

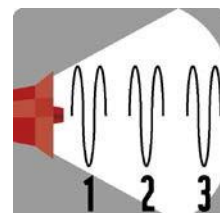
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENE0601175C.htm>

■ Circulaire n° 2003-210 du 1 décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, IV. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent
<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm>

■ Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999, B.O. n° 41 du 18 novembre 1999
Accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période dans le premier et le second degrés.
<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/41/default.htm>

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



Mettez-vous en sécurité.

**Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.**



**FRÉQUENCE France Bleu :90.2 Mhz
FRÉQUENCE France Info :105.1 Mhz
FRÉQUENCE France Inter :89.7 Mhz
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet:
France Bleu Gard Lozère 90.2 Mhz**

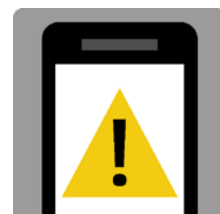


N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

FRÉQUENCE France Bleu:90.2Mhz

FRÉQUENCE France Info:105.1 Mhz

FRÉQUENCE France Inter:89.7 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet:
France Bleu Gard Lozère 90.2 Mhz

CHEF D'ÉTABLISSEMENT ou son représentant		
• Activer le plan particulier de mise en sûreté • S'assurer de la mise en place des différents postes • Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités • Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution	☐ Pascal LORBLANCHET Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours: Tél. fixe :04 66 36 34 20 (si possible différent du numéro du standard) Mobile (éventuellement) :06 30 28 29 70	
PERSONNES RESSOURCES		
(personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)		
• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	☐	Mmes MARTINEZ et OBLED, Adjointes
• Établir et maintenir les liaisons internes	☐	Agent d'accueil, Mme VINCI Secrétaires de direct. , Mmes SANCHEZ et GORUT
• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement	☐	Enseignants chargés des classes assistés du service Vie Scolaire
• Établir la liste des absents	☐	Enseignants chargés des classes. Listes transmises au service Vie Scolaire pour traitement
• Signaler les blessés ou personnes isolées	☐	Personnels de l'établissement
• Gérer l'attente	☐	Personnels de l'établissement dans le cadre de la cellule de crise
• Assurer la logistique interne	☐	Mme BURNET, gestionnaire, M. MARCO, agent chef et les agents de l'établissement

• Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité)	☐ M. MARCO, agent chef et les agents techniques de l'établissement
• Contrôler les accès de l'établissement	☐ M. MARCO, agent chef et les agents techniques de l'établissement

Établir la liaison avec les secours

• Informar les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels	☐ Mmes MARTINEZ et OBLED, Adjointes Secrétaires de direct., Mmes SANCHEZ et GORUT
• Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux(informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)	☐ M. LORBLANCHET, Proviseur Mmes MARTINEZ et OBLED, Adjointes Mmes AMBARA et CASAIL, infirmières Secrétaires de direct., Mmes SANCHEZ et GORUT Agent d'accueil, Mme LOREGUILLOU / Mme VINCI
• Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques(électriques, stockages particuliers)...	☐ Mme BURNET, gestionnaire, M. MARCO, agent chef

Assurer la liaison avec les familles : Mme MARTINEZ, proviseure adjointe.

Relation avec la presse

M. LORBLANCHET après
visa DASEN.

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DERISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet

ATTAQUE A L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir: **évacuation ou confinement**;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement;
- appeler le 17 :décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes);
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

Choix n°1: s'échapper

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche;
- Utiliser un itinéraire connu ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention;
- signaler la localisation des victimes éventuelles;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

Choix n°2: s'enfermer

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...);
- tirer les rideaux des parties vitrées donnant sur le couloir ou la cour pour occulter l'intérieur de la pièce;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

ATTAQUE A L'EXTÉRIEUR OU A PROXIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement:

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur;
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

- éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance ;
- ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect ;
- appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter;
- établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de Gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions:

Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement?

Qui prévient les forces de l'ordre?

Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité

ANNUAIRE DE CRISE¹

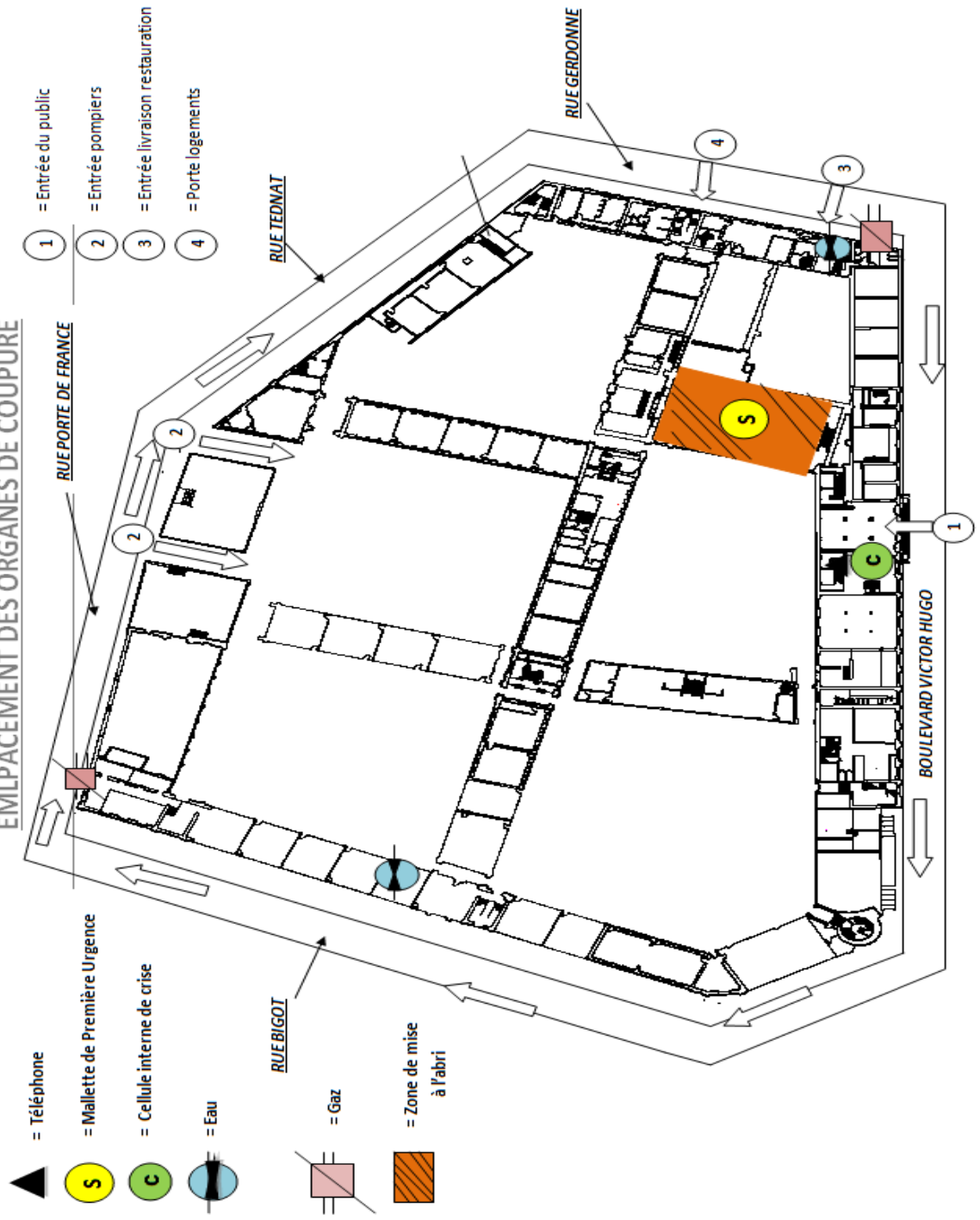


SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
Éducation nationale		
Cellule de crise académique	M. C. MICHEL	██████████
Cellule de crise départementale		
Direction académique	Mme S. TAIX	04 66 62 86 29 ██████████
Chef d'établissement	M. P. LORBLANCHET	04 66 36 34 20 / 06 30 28 29 70
Préfecture		
Sécurité civile Commissariat de police ou gendarmerie	DDSP 30	04 66 21 73 44
	Commissariat de Nîmes	04 66 27 30 00
Mairie		
Service éducation	Standard	04 66 74 22 88
Service environnement	Police municipale	04 66 74 36 95
Secours		
Pompiers	18	04 66 02 66 19
SAMU	15	04 66 28 99 57

¹ À disposition du chef d'établissement, certains numéros devant rester confidentiels.

² Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

ACCES DE L'ÉTABLISSEMENT
EMPLACEMENT DES ORGANES DE COUPEURE



MALLETTE DE PREMIEREURGENCE

(à placer dans chaque lieu de mise en sûreté)

DOCUMENTS

Tableau d'effectifs vierge(Annexe7)
Fiche « conduites à tenir en première urgence» (Annexe 9)
Copie de la fiche de mission des personnelsetdesliaisonsinternes
Plan indiquantles lieuxde miseen sûreté(internesou externes)
Fichesindividuellesd'observation (Annexe 8)
Fiche signalétique de l'établissement (Annexe 12)

Matériel

Brassards(pouridentifierlespersonnesressources);
radio à piles(avec pilesde rechange)et inscription desfréquencesdeFrance Bleu,France Info,FranceInteroude la
rubansadhésifs(larges) ;
ciseaux;
linges, chiffons, essuie-tout ;
lampe de poche avecpiles;
gobelets;
seau ou sacsplastiques(si pasd'accèsW-C);
eau (si pasd'accès point d'eau) ;
jeuxde cartes,dés, papier, crayons...

•

Mallette de premièreurgence

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole de soins et des urgences.

- Savon de Marseille ;
- antiseptique;
- sucres enveloppés;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA);
- dosettes de sérum physiologique;

- pince à échardes;
- paire de ciseaux;
- thermomètre frontal;
- couverture isothermique;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel;
- compresses individuelles;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap;
- pansements compressifs;
- nandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement;
- écharpe de 90 cm de base;
- talkie-walkies;

FICHE DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES ABSENTS OU BLESSES

(À remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté)

LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) : 1^{er} étage de l'internat ou infirmerie

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté :Mme COURT, infirmière

[illegible]

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION³

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
Lycée A. Daudet Nîmes	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE(M/F)

Maladies connues (asthme...) :

Projet d'accueil individualisé (PAI): NON ☐ OUI ☐ (joindre le traitement)

Cochez ce que vous avez observé

☐ Répond.....	
☐ Ne répond pas.....	
☐ Réagit au pincement.....	
☐ Ne réagit pas au pincement.....	
☐ Difficultés à parler.....	
☐ Difficultés à respirer.....	
☐ Respiration rapide.....	
☐ Plaies.....	
☐ Membre déformé.....	
☐ Mal au ventre.....	
☐ Envie de vomir.....	
☐ Vomissements.....	
☐ Tête qui tourne.....	
☐ Sueurs.....	
☐ Pâleur.....	
☐ Agitation.....	
☐ Angoisse.....	
☐ Pleurs.....	
☐ Tremblements.....	
☐ Autre (préciser).....	
DUREE DES SIGNES OBSERVES	

Fiche établie par:

NOM : Fonction
 : Jour : Heure
 :

³ à dupliquer et à mettre dans les malles de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.

Notez ce que vous avez fait:

.....

.....

.....

LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

CONSIGNES GENERALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté:

utiliser la mallette de première urgence;
se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés;
expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation;
établir la liste des absents (annexe 8) ;
repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel;
recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire;
déterminer un emplacement pour les WC;
proposer aux élèves des activités calmes ;
suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement d'une zone, « crise de nerfs »)...
remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

IMPORTANT: on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel n'est disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir;
- le faire se moucher;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes;
- respirer par la bouche sans parler;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne);
- surveiller l'état de conscience;
- si perte de connaissance (voir situation 5);
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation;
- difficultés à respirer;
- impossibilité de parler;
- angoisse;
- agitation;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible;
- le mettre par terre, assis ou allongé;
- desserrer ses vêtements;
- le faire respirer lentement;
- le faire parler;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse;

- envie de fuir ...panique.

Que faire?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader »);
- expliquer, rassurer, dialoguer;

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio);
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions:

- a-t-il un traitement?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois?
- a-t-il chaud ? froid?

Que faire?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre);
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...);
- le laisser dans la position où il se sent le mieux;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes:

- il respire;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple;

Que faire?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité);
- ne rien lui faire absorber;
- le surveiller;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISÉE)

Signes:

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue;
- devenir bleu;
- baver;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise:

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ!

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...):

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée:

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AUSANG

Définition:

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes:

- une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible;
- se faire relayer.

Sur une plaie:

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses:

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau;
- demander un avis médical

Fiche signalétique de l'établissement¹

STRUCTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nombres de bâtiments indépendants = 6

Désignation	Affectation	Nb d'étages
Bâtiment 1	Administration, Enseignement,	R + 3
Bâtiment 2	Internat	R + 3
Bâtiment 3	Vestiaires sport	RdC
Bâtiment 4	Cafeteria	RdC
Bâtiment 5	Atelier	RdC
Bâtiment 6	Chaufferie	RdC

Désignation	JOUR	NUIT (internat)
Nombre d'élèves	1906	72
Nombre de personnels de direction	3	1 (NAS)
Nombre de personnels enseignants	197	0
Nombre de personnels administratifs et techniques	67	5 (NAS) 4 (AED)
Nombre de personnels de santé	2	1 (NAS)
Total	2175	84

REPARTITION DES EFFECTIFS

Désignation	Nb élèves	Nb élèves en situation de handicap
2 ^{nde} GT (15 divisions)	525	
1 ^{ère} G (11 divisions)	396	
1 ^{ère} Technologique (3 divisions)	108	
Tale G (13 divisions)	468	
Tale Tech. (3 divisions)	108	
Désignation	Nb élèves	Nb élèves en situation de handicap
CPGE 1 ^{ère} année (2 divisions)	198	
CPGE 2 ^{ème} année (2 divisions)	191	
CLPES	20	

